

**STAGE DE DANSE CONTEMPORAINE à MARSEILLE**  
**Nathalie Pubellier**

**Du Lundi 26 / 07 / 2010 au vendredi 30 / 07 / 2010**

**PREPARATION EAT**

**Le but de ce stage** est de permettre aux danseurs de se préparer pour le passage de EAT.  
Il est impératif de connaître la variation imposée choisie et d'avoir préparée la variation libre.  
**Le stage se déroulera sur cinq jours**, les temps de travail se partageront entre cours technique et atelier :

- Le cours technique (10h – 13h) sera consacré au travail corporel sur les fondamentaux de la danse et sur l'analyse des éléments techniques développés dans les variations imposées.
- Le travail d'atelier (14h – 16h) permettra d'aborder la construction chorégraphique qui servira de base de réflexion dans la création de la variation libre. Un temps sera réservé pour l'improvisation.

**Lieu** : Studios du cours 30, cours d'Estienne d'Orves 13001 Marseille - Métro : Vieux port

**Hébergement** : [www.marseille-tourisme.com](http://www.marseille-tourisme.com)

**Renseignements** : 06 10 85 66 75 - [natpub@wanadoo.fr](mailto:natpub@wanadoo.fr) - [www.nathaliepubellier.fr](http://www.nathaliepubellier.fr)

**Tarif : Forfait du 26 / 07 / 2010 au 30 / 07 / 2010 de 230 Euros TTC.**

Adhésion obligatoire à l'association Arts et Formes: 15€ - Attention nombre de places limité

§.....

Découpez ici et **conservez la partie ci-dessus**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**Nom/Prénom :**

**Adresse :**

**Tél et Mail :**

**Acompte de 50% : 115 Euros Adhésion obligatoire à l'association Arts et Formes : 15€**  
L'acompte et l'adhésion sont à régler à l'ordre de l'Association Arts et Formes sur deux chèques différents. Les chèques sont à envoyer accompagnés de la fiche d'inscription à Nathalie Pubellier 74 Boulevard de Ménilmontant 75020 Paris ou à remettre à Nathalie ;

*AAF se réserve le droit d'annuler ce stage. Si tel est le cas, l'intégralité des arrhes sera retournée à chaque stagiaire sans autres indemnités. Les personnes inscrites au stage s'engagent à le suivre dans sa totalité. Aucune annulation à moins de 15 jours avant le début du stage, sauf motif grave justifié, ne pourra donner lieu à un remboursement des arrhes versées.*